



Association

E NVIRONNEMENT

P ATRIMOINE

B OURG

E YSINES

www.sauvonslebourg.org

-1-

E. P. B. E

« Environnement, Patrimoine, Bourg d'Eysines »

« SAUVONS LE BOURG »

ELECTIONS MUNICIPALES 15 et 22 mars 2020

Mesdames, Monsieur les têtes de listes,

Pouvez-vous prendre position sur nos suggestions qui résultent de nos débats avec les Eysinçais ? Nous publierons les réponses écrites de chaque liste en sus de vos réponses à notre lettre du 15/10/2019. MERCI

A. RESTAURATION et VALORISATION du VIEUX BOURG :

- 1)- Restaurer les impasses rurales, baptisées ou non, et les venelles, baptisées ou non. Enterrer les fils aériens.
- 2)- Sauvegarder et restaurer les vieux puits, avec ou sans margelle (24 puits répertoriés dans le bourg à juin 2019).
- 3)- Favoriser le ravalement des façades et la restauration de l'existant (interdiction de détruire les vieilles maisons sauf danger avéré).
- 4)- Création d'un lieu suffisant dédié aux archives municipales avec création d'un poste d'archiviste (par exemple, l'ancienne mairie).
- 5) - Demander le classement du château LESCALLE sur la liste des monuments historiques et classement du parc et du château en espace boisé classé (EBC) avec ouverture du parc au public dans l'avenir.
- 6)- Faire appel à des fonds européens destinés à la restauration du patrimoine et/ou le loto de Stéphane BERN.
- 7)- Mettre en place un financement participatif pour la restauration du patrimoine.

- 8)- Mettre en place une commission (élus, associations, Eysinais) chargée d'aider les Eysinais à rénover le vieux bâti de manière harmonisée. (Aides administratives, matérielles, et financières...).
- 9)- A l'entrée des rues, mettre un texte et/photo historiques (et, avec l'accord des propriétaires, devant ou à côté de quelques maisons /bâtiments importants du point de vue de la mémoire, de l'histoire, du patrimoine).
- 10)- Mettre en place des circuits de promenades à pied et à vélo dans le vieux bourg (plans et suggestions sur panneau, dépliants explicatifs).
- 11)- Inventorier le petit patrimoine : puits, croix, bornes, cabanes de vignes, pigeonniers, etc...
- 12)- Valoriser les massifs de fleurs dans la commune et les aménagements fleuris des circulations douces (andronnes, venelles, cours partagées, etc.)
- 13)- Inciter les habitants à fleurir leur porte en fournissant terre et graines (avec espèces conseillées).
- 14)- Mettre en sens unique certaines rues étroites du vieux bourg.

B. L'URBANISATION du VIEUX BOURG :

- 1) - Création d'un groupe de travail : élus, eysinais, et associations pour faire un état des lieux de l'urbanisation en 2020 du bourg et de la commune avec une vue globale. Réfléchir sur le devenir à long terme. Nommer un architecte du patrimoine par exemple monsieur BOULLANGER qui a rénové l'église, un urbaniste pour l'aménagement et un animateur pour coordonner le groupe de travail.
- 2) - Réunion et Concertation c'est-à-dire tenir compte des avis des riverains et des associations avant tout dépôt d'un permis de construire déposé par un promoteur et dès la mise en route de tout projet municipal immobilier ou d'aménagement.
- 3) - Revendre les vieilles maisons préemptées par la commune ou la métropole à des particuliers à charge pour eux de les restaurer. Faire une liste
- 4) - Modifier le PLU pour limiter les hauteurs, hors bâtiments publics, à 7,50m (hauteur faîtage ou hauteur toit HT).

- 5)- Fixer dans le PLU une surface minimale de la parcelle constructible pour favoriser le cadre de vie.
- 6)- Modifier le PLU pour imposer en cas de construction d'immeubles collectifs 2 places de parking de préférence aérien par logement y compris pour les logements sociaux.
- 7)- Limiter la densification du vieux bourg pour éviter le montant élevé du mètre carré des nouveaux logements.
- 8)- Quelles sont vos suggestions et exigences sur le secteur avenue de la Libération, rue capitaine GUIRAUD, avenue de PICOT, rue de Verdun ?
- 9) - Exiger un volet paysager sérieux et non succinct dans toutes les demandes de permis de construire pour préserver les paysages et le cadre de vie.
- 10) - Etablir une charte en matière d'urbanisme dans le bourg. (Ex : Saint Médard en Jalles, Mérignac, Bruges, Bordeaux).
- 11) - Revoir tous les emplacements réservés (ER) et les alignements dans le vieux bourg pour sauvegarder son charme.
- 12) - Poser le principe dans le PLU de la conservation des maisons anciennes figurant sur le cadastre Napoléonien de 1811.

Le 8 décembre 2019

Les membres du conseil d'administration de l'association E. P. B. E